

**COMMUNIQUE DE PRESSE du 27 janvier 2010**



**Une Charte pour optimiser l'encaissement des recettes de la Cub**

MM. Vincent Feltesse, président de la Communauté urbaine de Bordeaux et Jean-Denis de Voyer d'Argenson, Trésorier Payer Général, vous convient à la signature de la Charte du recouvrement le :

**jeudi 28 janvier à 14 h 30**  
**Hôtel de la Communauté urbaine**  
**esplanade Charles de Gaulle**  
**salle 1 (3<sup>ème</sup> étage)**

La Communauté urbaine de Bordeaux et la Direction régionale des Finances Publiques (DGFIP) s'engagent dans une démarche exemplaire de modernisation du recouvrement des recettes non fiscales, par exemple des participations de raccordement à l'égout, l'enlèvement des déchets industriels banals, ou les subventions.

La Charte de recouvrement marque l'engagement mutuel de la CUB et du Comptable Public à assurer le bon encaissement des recettes communautaires. L'objectif est ainsi de gagner en efficacité dans le recouvrement des recettes tout en contribuant à garantir à la Cub des ressources effectives et régulières, en conformité avec les prévisions budgétaires.

Pour la Cub, les recettes non fiscales représentent au budget primitif 2010 un volume de 189 M€: 148,5 M€pour la section fonctionnement et 40,5 M€pour la section investissement.